



ZONE DE DISTRIBUTION : SDE BULGNEVILLE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 La présence d'arsenic a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE 2 SDE BULGNEVILLE, FORAGE F3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 3556 personnes sur 13 communes (AULNOIS, AUZAINVILLIERS, BELMONT-SUR-VAIR, BULGNEVILLE, DOMBROT-SUR-VAIR, HAGNEVILLE-ET-RONCOURT, MALAINCOURT, MANDRES-SUR-VAIR, MORVILLE, OLLAINVILLE, SAINT-REMIMONT, SANDAUCOURT, VAUDONCOURT). Le responsable des installations est : « SYNDICAT BULGNEVILLE VALLEE DU VAIR ».	BACTÉRIOLOGIE Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 19 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT BULGNEVILLE VALLEE DU VAIR » qui assure l'exploitation du réseau.	NITRATES Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 188 Valeur maxi : 0 microgramme/L
	FLUOR Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé. Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,26 mg/L Valeur maxi : 0,26 mg/L
	ARSENIC Éléments d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L. Nombre de prélèvements : 19 Valeur moyenne : 3,96 microgramme/L Valeur maxi : 12,9 microgramme/L

Quelques conseils	
ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SAVEUR-COULEUR 	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 30,9 °f Valeur maxi : 31,2 °f

Édité le 21/06/2025

UDI 088001573

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>